



Après m'avoir déclaré à l'urssaf il ne veut pas me signer contrat

Par **massil**, le **17/03/2009** à **17:20**

bon jour

je souhaite savoir sur la suite, de mon problème, mon employeur m'a déclaré à l'urssaf, et nous étions d'accord sur mon salaire, du moins verbalement, il m'a remis l'accuse de la déclaration unique d'embauche, sur lequel on peut lire la date du commencement de mon travail qui est du 9 mars 2009, ayant travaillé 3 jours. et j'ai demandé mon contrat (sur lequel nous étions d'accord). à ma surprise il ne veut pas me signer ce contrat, parce que mon reçu de la préfecture m'a remis n'est pas valable pour le travail, je précise que ce reçu de 3 mois, il m'a été délivré dans le cadre de la régularisation de ma situation, sur lequel, on constate mon autorisation de travail, et encore j'ai un document de la direction de travail qui m'autorise aussi à travailler. je précise aussi que les démarches pour ma régularisation ont été faites par un autre employeur, que aujourd'hui n'a pas de travail à me proposer (j'ai passé ma visite médicale, j'ai un rdv pour le 20 avril 2009 pour (normalement l'obtention de ma carte salarié)

la question que devrais-je faire, est-ce que j'ai des droits sur cet employeur qui m'a déclaré et ne veut pas me signer ce contrat.

sur cette déclaration (due), est-ce que je n'aurai pas de problèmes si je trouve un autre employeur dans l'éventuelle signature d'un contrat.

merci pour votre réponse